



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr. : Générale  
24 septembre 2008

Français  
Original : Anglais



**Réunion intergouvernementale et multipartite spéciale concernant la  
plateforme intergouvernementale scientifique et politique  
sur la biodiversité et les services écosystémiques**  
Kuala Lumpur, 10-12 novembre 2008

## Ordre du jour provisoire annoté

### Point 1 : Ouverture de la réunion

1. La réunion intergouvernementale et multipartite spéciale concernant la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques se tiendra au Putrajaya International Convention Centre à Putrajaya (Malaisie), du 10 au 12 novembre 2008. La réunion sera ouverte le lundi 10 novembre à 10 heures du matin.
2. La réunion sera ouverte par le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).
3. Un représentant du Gouvernement hôte prononcera des remarques de bienvenue.

### Point 2 : Questions d'organisation

4. Il est proposé que le règlement intérieur du Conseil d'administration du PNUE s'applique mutatis mutandis au déroulement de la réunion; chaque Etat participant à la réunion disposera d'une voix. Sous réserve d'un accord convenu en début de réunion, les acteurs non étatiques, tels que les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales, pourront participer à l'examen des questions de fond sans exercer de droit de vote. Ainsi, alors que les gouvernements et autres parties prenantes pourront participer au même titre aux débats sur les politiques et les questions techniques, les décisions portant sur les questions de procédure et les questions de fond seront adoptées par les gouvernements exclusivement.
5. Le gouvernement de chaque Etat, ou l'autorité compétente de chaque organisation participante, désignera ses représentants à la réunion et adressera au secrétariat du PNUE une lettre officielle indiquant les noms et titre de ces représentants en octobre 2008 au plus tard.
  - a) **Election du Bureau**
    6. Sous réserve du règlement intérieur, un président et trois vice-présidents seront élus parmi les représentants des gouvernements. Les vice-présidents conviendront des arrangements nécessaires pour pourvoir aux fonctions de rapporteur. Lors de l'élection du Bureau, il sera dûment tenu compte du principe de la représentation géographique équitable entre les cinq régions des Nations Unies.
  - b) **Adoption de l'ordre du jour**
    7. Sous réserve du règlement intérieur, les participants souhaiteront peut-être adopter l'ordre du jour, modifié au besoin, sur la base de l'ordre du jour provisoire paru sous la cote UNEP/IPBES/1/1.

**c) Organisation des travaux**

8. Il est proposé que les délibérations se déroulent en séances plénières. Toutefois, les participants souhaiteront peut-être former des groupes de travail plus petits pour délibérer sur des points particuliers de l'ordre du jour, s'ils le jugent nécessaire.
9. Il est proposé que les séances se tiennent de 10 heures à 13 heures, puis de 15 heures à 18 heures.
10. Lors des séances plénières, une interprétation simultanée sera assurée en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe. Les documents de la réunion seront également préparés dans les six langues officielles de l'ONU.

**Point 3: Examen d'une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques**

11. En guise d'introduction aux délibérations sur ce point de l'ordre du jour, les représentants des gouvernements et organisations activement impliqués dans des processus analogues ou dans l'organisation de la réunion seront invités à prononcer leur déclaration.

**a) Objectifs et rôles d'une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques**

12. Les participants seront saisis de la note conceptuelle révisée concernant la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (UNEP/IPBES/1/2). Ils souhaiteront peut-être prendre note des révisions apportées à la note conceptuelle sur la base des observations soumises par les gouvernements et autres parties prenantes dans le cadre du processus de révision facilité par le PNUE préalablement à la réunion, et examiner les objectifs et les rôles proposés pour la plateforme.

**b) Programme de travail et budget**

13. Les participants seront saisis d'un document sur le programme de travail et le budget d'une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (UNEP/IPBES/1/3). Ils souhaiteront peut-être prendre note des informations contenues dans ce document et examiner le programme de travail et le budget proposés.

**c) Structure de gouvernance et fonctions de secrétariat**

14. Les participants seront saisis d'un document sur la structure de gouvernance et les fonctions de secrétariat d'une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (UNEP/IPBES/1/4). Ils souhaiteront peut-être prendre note des informations contenues dans ce document et examiner la structure de gouvernance et les fonctions de secrétariat qui y sont proposées.

**d) Règles et procédures**

15. Les participants seront saisis d'un document sur les règles et procédures d'une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (UNEP/IPBES/1/5). Ils souhaiteront peut-être prendre note des informations contenues dans ce document et examiner les règles et procédures proposées.

**Point 4 : Questions diverses**

16. Les participants souhaiteront peut-être examiner d'autres questions soulevées au cours de la réunion.

**Point 5 : Adoption des recommandations**

17. Les participants souhaiteront peut-être examiner les recommandations concernant une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques formulées sur la base des discussions menées au titre du point 3 de l'ordre du jour. Il est proposé que les recommandations soient présentées au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du PNUE à sa vingt-cinquième session, pour examen.

**Point 6 : Adoption du rapport**

18. Les participants seront invités à examiner et adopter le rapport de la réunion sur la base du projet de rapport préparé par le Rapporteur.

**Point 7 : Clôture de la réunion**

19. La réunion devrait être clôturée par le Président le mercredi 12 novembre 2008 à 18 heures.
-